

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Bilan de compétences

Charte

PREAMBULE

SATORI & CO est un organisme de formation professionnelle domicilié : 2 allée bascon, 33650 LA BREDE.

La charte de déontologie de SATORI & CO a pour objectif de définir les valeurs et les obligations vis-à-vis de son client bénéficiaire d'un Bilan de Compétences. Elle rappelle les exigences minimales de déontologie, d'éthique, de pratique, de performance professionnelle et de confidentialité.

PRINCIPES

Conformément aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal, la démarche du bilan de compétences de SATORI & CO respecte les principes généraux d'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, d'indépendance de jugement et d'action, d'honnêteté, de neutralité et de respect de la confidentialité professionnelle

SATORI & CO s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.

SATORI & CO s'engage à ne pas outrepasser son rôle et se garde de toute dérive de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique

SATORI & CO s'engage à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informés de leurs évolutions.

SATORI & CO s'engage à avoir une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire :

- La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités sont stipulés clairement dans l'offre de Bilan de Compétences.
- Les informations concernant SATORI & CO sont explicites pour éviter toute confusion entre les différentes activités de SATORI & CO.

DEMARCHE

Conformément aux article R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018, La démarche du bilan doit comprendre les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires. Ces 3 phases sont décrites dans le programme.)

Le bilan de compétences est et doit rester une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée (sans dépasser 24H) que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.

SATORI & CO s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées.

SATORI & CO respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.

La nature et la teneur des investigations menées par SATORI & CO doit avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de compétences du bénéficiaire.

SATORI & CO s'engage à proposer une rencontre à 6 mois afin de faire le point avec le bénéficiaire sur sa situation.

Le Bilan de Compétences proposé par SATORI & CO doit obligatoirement :

- Respecter le libre-arbitre des personnes : principe de neutralité
- Favoriser un engagement réciproque via un Contrat
- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés
- Développer un processus d'accompagnement qui responsabilise le bénéficiaire et le conduit à être acteur de son bilan
- Garantir la confidentialité : s'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus. Les conclusions du bilan ne peuvent pas être transmises à un tiers sans l'accord du bénéficiaire.
- Proposer des informations sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse lui rappelant la confidentialité de ce support.
- Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation.

ACCOMPAGNANTS

SATORI & CO s'attache à ce que l'accompagnant puisse :

- Concernant les compétences professionnelles
 - Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
 - Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation.
- Concernant le contexte et les limites
 - Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
 - Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec les besoins du bénéficiaire
- Concernant l'intégrité
 - Respecter la confidentialité, ne divulguer aucune information sauf accord écrit avec le bénéficiaire.
 - Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- Concernant le professionnalisme
 - Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées.
 - Ne pas utiliser les travaux de tiers et en faire nôtre.
 - Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.
- Concernant la confidentialité des données

Conformément à l'art R6313-7 du code du travail SATORI & CO procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

Toutefois, les dispositions ne s'appliquent pas pendant un délai de trois ans :

 - au document de synthèse dans le cas mentionné au 3^oalinéa de l'art L. 6313-4 ;
 - aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter

Fait à : La Brède le 19 juin 2024

SATORI & CO
Marie-Emmanuelle FREOUR
Présidente

